

Les tensions de caractère constitutionnel et idéologique provoquées par le régime d'assurance-maladie ont continué à augmenter en dépit des largesses fédérales au fil des années, monsieur le Président, mais elles se manifestent maintenant ouvertement et nous devons tenter de les atténuer.

Malheureusement, les gouvernements provinciaux ne sont pas enclins à remédier aux problèmes économiques provoqués par la récession en dépassant l'État-Providence libéral, mais ils tentent plutôt de revenir aux principes moraux et économiques préconisés avant l'établissement de l'État-Providence. C'est une chose à laquelle nous n'avons pas honte de résister, lorsque l'on voit les arguments que l'on nous oppose. Au lieu d'une recherche de vrais remèdes aux problèmes de financement dont j'ai parlé, nous voyons une heureuse convergence des intérêts des médecins et des gouvernements provinciaux, lesquels se refusent à envisager les questions économiques fondamentales ou à remettre en cause le modèle des soins.

Ainsi, non seulement doit-on préserver, clarifier et renforcer les principes de l'assurance-maladie, mais tous nos services de santé doivent être réformés en profondeur. La difficulté est d'harmoniser ces deux objectifs. A court terme, les attentes des Canadiens découlent de leur connaissance du modèle actuel. Comme il est de plus en plus difficile de trouver le financement nécessaire pour répondre à ces attentes, la situation permet à ceux qui n'appuient pas les principes de l'assurance-santé de s'imposer. Si les soins continuent à faire l'objet de restrictions provinciales et fédérales et si de plus en plus de Canadiens font une expérience malheureuse d'un type ou d'un autre lorsqu'ils ont besoin de soins, les ennemis de l'assurance-maladie en profiteront et de plus en plus de Canadiens aisés demanderont à payer pour obtenir la qualité de soins que l'assurance-maladie ne semble pas en mesure de fournir.

Avant l'assurance-maladie, le coût des soins était fixé par le marché. Il est maintenant fixé par la bureaucratie et les politiques fiscales du gouvernement, mais ce n'est pas un grand progrès moral et nous devons examiner cette question. Nous devons faire face à ces problèmes de financement, faute de quoi les Canadiens finiront par se rebeller contre l'affectation de ressources par la bureaucratie, et les ennemis de l'assurance-maladie vaincront. A court terme, il faut augmenter les fonds pour préserver les principes de l'assurance-maladie, mais il faut à long terme réformer nos services de santé. Nous espérons que l'étude de la loi canadienne sur la santé servira d'amorce à ce débat et permettra même certains progrès afin de garantir un avenir plus sûr à notre régime. A cet égard, nous sommes heureux que les progressistes conservateurs fédéraux se soient empressés de soutenir le principe de la loi en dépit des objections des gouvernements provinciaux de même allégeance. Bien que nous doutions quelque peu de leur sincérité, nous espérons vraiment que leur appui à la loi canadienne sur la santé reflète une évolution de leur engagement vis-à-vis des principes de l'assurance-maladie. Nous espérons qu'il ne s'agit pas simplement d'une précaution pré-électorale, étant donné que c'est là un domaine où la position traditionnelle du parti était faible. Puis-je dire, en plaisantant un peu, que nous espérons que ce n'est pas une preuve de plus que sous la gouverne du député de Central Nova (M. Mulroney) les conservateurs deviennent de plus en plus semblables aux libéraux, à un

tel point que nous devons craindre maintenant que les conservateurs n'envahissent notre territoire sur des questions comme l'assurance-maladie.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: A mesure que le débat se déroulera, monsieur le Président, nous verrons les choses plus distinctement. Entre-temps, travaillons à préserver ce qui semble être maintenant un consensus national contre les honoraires supplémentaires et les tickets modérateurs, de sorte que nous puissions aller au-delà de cela et envisager d'autres problèmes de l'assurance-maladie.

Enfin, monsieur le Président, lors d'un tel débat portant sur la nature de notre régime de l'assurance-maladie, les Canadiens doivent tous reconnaître que la bonne santé est fortement tributaire de la dimension sociale et environnementale dans laquelle se déroule la vie quotidienne. Les principes sous-jacents au régime de l'assurance-maladie les plus vigoureux qui soient, même alliés à une promotion de l'hygiène plus explicite, ne sauraient assurer aux Canadiens la meilleure santé possible, si nous ne réussissons pas à nous détacher de la perception individualisée des soins de santé, que l'on retrouve à la fois dans le modèle traditionnel des soins d'hygiène et dans la prévention individualisée sur laquelle on a nouvellement mis l'accent. Les contraintes imposées à la plupart des Canadiens par le contexte social et environnemental dans lequel ils évoluent limitent dans une grande mesure pour ces derniers la possibilité de mener une vie saine. La course à pied et la margarine Fleischmann ne sauraient protéger contre les dangers qui guettent les travailleurs dans le milieu du travail, la malnutrition causée par l'indigence dans les villes, ou encore les carcinogènes que recèlent nos aliments. Il conviendra de se poser des questions fondamentales sur la gestion financière de ce domaine et les partisans du régime de l'assurance-maladie ne devraient pas lésiner à ce sujet. Les personnes dont les intérêts financiers se trouvent menacés par ces questions sont celles-là mêmes qui s'opposeraient à la mise en œuvre des réformes financières et économiques nécessaires pour continuer à subventionner le régime de l'assurance-maladie tout en respectant les cinq principes de base. Luttons donc sur tous les fronts. Nous ne nous battons pas pour préserver un régime d'assurance-maladie en particulier. Nous luttons en faveur de la santé globale qu'on ne saurait obtenir à moins de favoriser une plus grande justice sociale, économique et écologique.

Après que les députés intéressés auront eu amplement la possibilité de faire connaître leur point de vue sur l'assurance-maladie, la loi sur la santé du Canada devra être renvoyée au comité pertinent où nous pourrions entendre l'avis de la population avant d'entreprendre d'amender et d'améliorer la mesure qui, dans son libellé actuel, constitue à bien des égards une réponse lamentable aux problèmes que nous éprouvons dans ce domaine. Le gouvernement aurait intérêt à se montrer réceptif aux propositions qui lui seront faites s'il souhaite continuer à bénéficier de la collaboration du Nouveau parti démocratique.

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.